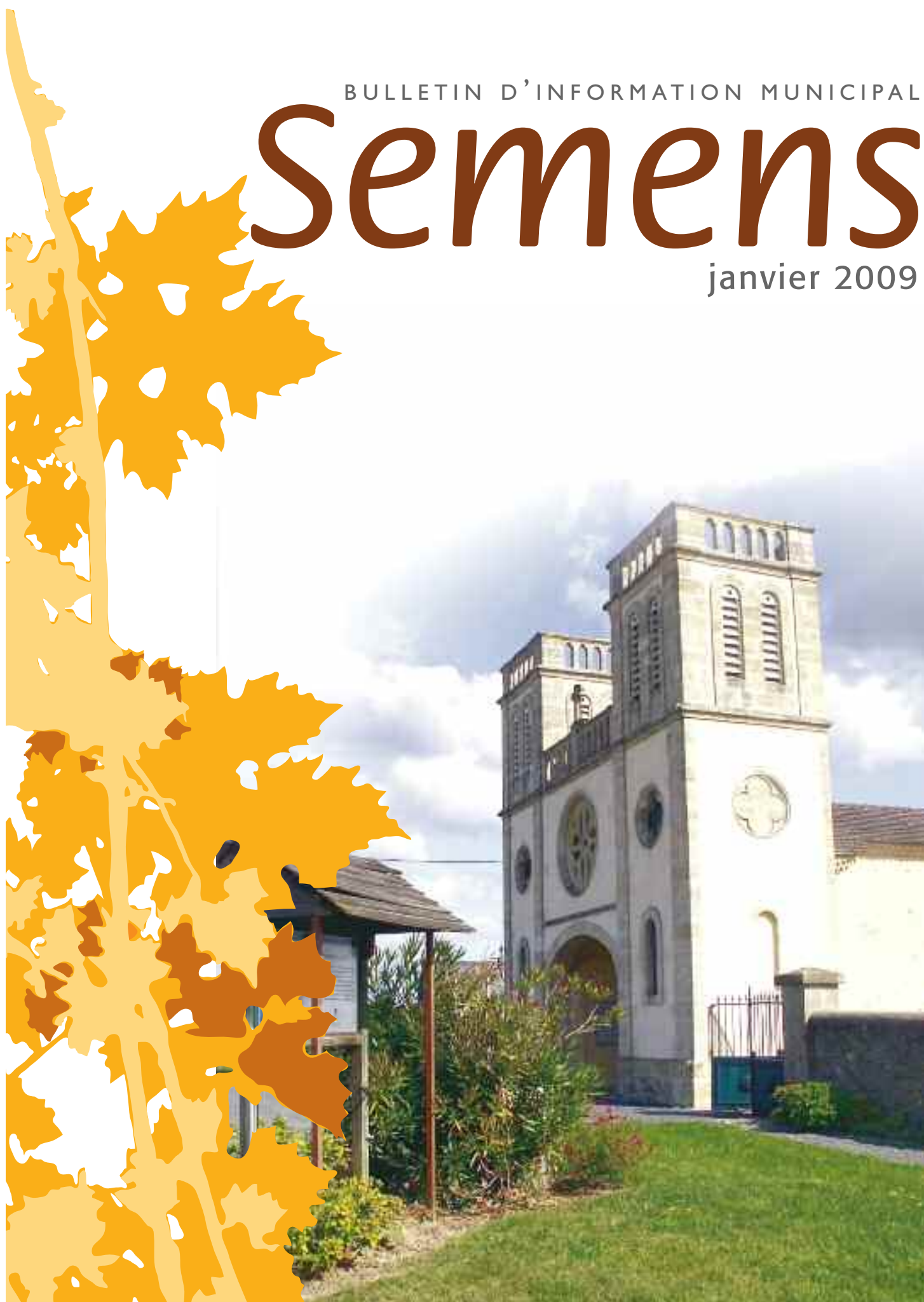


BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Semens

janvier 2009



Le mot du maire

Semenoises, Semensois, chers amis,

2009 nous ouvre ses portes : à l'aube de cette nouvelle année, je tiens, avec mon équipe municipale à vous faire part de nos vœux les plus chaleureux.

Des vœux de bonheur, de bonne santé et des vœux de bonne accoutumance aux nouveaux arrivants qui ont choisi notre commune pour s'y installer. Ainsi que des vœux de réussite et des encouragements à tous les bénévoles des associations communales.

Dans les années à venir, notre village va connaître un léger accroissement de sa population. Conscient d'une qualité de vie à défendre et de notre patrimoine à préserver, nous devons rester vigilants afin de garder notre identité rurale. Je souhaite continuer à améliorer la vie des Semensois et l'aménagement de notre commune. J'aime mon village et je tiens à ce que l'image de Semens continue de s'améliorer, que la vie et l'environnement y soient toujours plus agréables et conviviaux. Ce travail ne serait pas possible sans l'implication de toute l'équipe municipale et je les remercie de l'enthousiasme qu'ils déploient à accomplir leurs tâches.

Des projets communaux sont à l'étude tels que le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec l'école de Verdélais, des panneaux de signalisation pour sécuriser notre village... D'autres sont en cours de réalisation, comme l'éclairage de deux abris-bus qui me semblait primordial pour la sécurité de nos enfants ...

Vous pourrez bientôt retrouver tous nos projets sur notre site internet qui verra le jour très prochainement.


Pour finir, sachez que je suis à l'écoute de chacun d'entre vous si vous en avez besoin.

Meilleurs vœux à tous,
Le maire

Sommaire

Manifestations communales	2
Conseils municipaux	3 à 7
État civil	7
Travaux	7
Vie associative	8
En bref	8

Directeur de la publication :
David Lartigau

 **Conception et impression :**
Visiblement - 06 87 58 75 06



Manifestations communales

Cérémonie du 11 novembre

Il y a 90 ans était signé l'armistice mettant fin aux quatre ans de combats de la Grande Guerre. Une cérémonie de commémoration a eu lieu au Monument aux Morts.



Repas des aînés

Le 7 décembre 2008, comme chaque année à la même époque, M. le Maire a présenté les voeux de la Municipalité aux aînés de la commune, réunis lors d'un déjeuner-spectacle à la salle des Fêtes. Ce repas, suivi de la prestation musicale du duo de chanteurs Jeanne-Lise & Émeric, fut pour tous l'occasion de se divertir et de se retrouver autour d'une table, et même pour certains de participer au spectacle.

Noël des enfants

Le 14 décembre, ce fut au tour des enfants de Semens de se réunir à la salle des Fêtes, pour assister à une après-midi récréative offerte par la municipalité. Après le spectacle du ventriloque et magicien Claude Warren, le Père Noël fit son entrée pour distribuer cadeaux et jouets, puis une collation fut servie aux enfants, et un vin d'honneur à leurs parents.



27 juin 2008

Délibérations à prendre

Désignation du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales

Présidé par le Maire, le bureau électoral comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Christian DUBERNET, Madame Danielle CHARON, Madame Christelle LAPORTE et Mademoiselle Valérie ARNAUD, a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Conformément à l'article L. 284 du Code Electoral, 1 délégué et 3 suppléants doivent être élus.

1/ Election du délégué :

Monsieur David LARTIGAU né le 28/11/1971 à Pessac (33), domicilié 13, Peynon à Semens propose sa candidature.

Il est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2/ Election des suppléants :

Monsieur Jean-Michel IZARD, né le 10/01/1954 à Langon (33), domicilié 4, Le Galouchey à Semens, Monsieur Xavier MOURAS, né le 05/10/1970 à Bordeaux (33), domicilié à Mautret à Semens et Monsieur Eric TEYCHENEY, né le 04/11/1960 à Bordeaux (33), domicilié 1, Mautret Est à Semens proposent leur candidature.

Messieurs Jean-Michel IZARD, Xavier MOURAS et Eric TEYCHENEY sont proclamés élus au 1^{er} tour et déclarent accepter le mandat.

Sortie du SPANC des communes de Gabarnac et Monprimblanc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la sortie du SPANC pour les communes de Gabarnac et de Monprimblanc qui en ont fait la demande.

Taxe locale d'équipement (TLE)

Conformément à l'article 1585 A – 2^e – du Code général des impôts, la Taxe Locale d'Équipement (TLE) peut être

Ordre du jour

Délibérations à prendre

- Désignation des délégués aux élections sénatoriales
- Sortie du Syndicat d'assainissement pour les communes de Gabarnac et Monprimblanc
- Taxe Locale d'Équipement

Carte communale

Questions diverses

instituée dans les communes de moins de 10 000 habitants, par délibération du conseil municipal. Cette recette d'investissement au profit des communes porte sur une durée minimale de 3 ans.

La TLE est due pour les permis de construire et les déclarations de travaux qui génèrent de la SHON (surface hors œuvre nette). A chaque projet est attribuée une valeur qui est définie et révisée tous les ans par décret par le ministère de l'équipement. L'article 1585 D du Code général des impôts définit 9 catégories de constructions servant d'assiette à la TPE. Ce taux peut être fixé de 1 à 5 %.

Il est proposé au conseil municipal, vu le Code général des impôts et le Code de l'urbanisme,

- d'approuver l'instauration de la TLE sur la commune de Semens,
- d'exonérer de la TLE :

pour les exonérations obligatoires :

- les constructions édifiées dans le périmètre d'un programme d'aménagement d'ensemble,
- les constructions édifiées par l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements,
- les constructions destinées à recevoir une affectation d'assistance et de bienfaisance, de santé, d'enseignement ou culturelle, scientifique ou sportive,
- les constructions édifiées par des organismes culturels ou destinées au culte,
- les constructions des Etats étrangers et organisations internationales,
- les constructions édifiées par des sociétés fiscalement transparentes,
- les constructions dont la taxe est pré

financée par un aménageur,
– la reconstruction de bâtiments sinistrés.

pour les exonérations facultatives :

- les constructions à caractère social,
- Les reconstructions des biens expropriés,
- Les garages à usage commercial,
- Les bâtiments à usage agricole,
- Les constructions édifiées dans une zone d'aménagement concerté,
- Les constructions d'habitations respectant les normes HQE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve :

- l'instauration dès ce jour de la Taxe Locale d'Équipement et décide d'appliquer un taux de 2 %.
- les exonérations ci-dessus énoncées.

Annulation de la mise en place de ralentisseurs à Chaigneau pour cause d'absence de l'entreprise retenue

L'entreprise SATTANINO n'ayant toujours pas commencé les travaux de mise en place de ralentisseurs à « Chaigneau » commandés le 18 avril 2008, Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler et de reporter ce projet à l'année prochaine. La somme prévue pour ces travaux, soit 6 458,40 €, pourraient être affectés à la voirie au lieu dit « Chaigneau ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'annuler le chantier des ralentisseurs à « Chaigneau » et de le reporter au budget de l'année 2009,
- d'affecter la somme de ce projet soit 6 458,40 € TTC à la voirie au lieu dit « Chaigneau ».

Travaux de voirie au lieu-dit « Larrayan »

Concernant les travaux de voirie sur la VC n° 2 à « Larrayan », le conseil municipal décide de faire exécuter le chantier par l'entreprise *Chataigné* pour un montant de 7 564,70 €.

Décision modificative N° 1 : rectification écritures comptables années précédentes

Suite à la demande de Madame MANZANO de la perception de Langon, le conseil municipal doit prendre une décision modificative afin de rectifier des écritures comptables effectuées sur les années précédentes.

Après délibérations, le conseil municipal a procédé au vote de crédits supplémentaires (correspondant à un montant total de 30 980 €) sur le budget de l'exercice.

Carte communale

Lors de la réunion du 26 juin, le projet de zonage de la carte communale présenté par Monsieur NIAY du cabi-

net d'étude APIETA, a été accueilli très favorablement par tous les membres présents, excepté par le représentant de l'INAO.



Questions diverses

1) Décès de M. Gilbert MARQUETTE

Monsieur le Maire propose qu'une plaque funéraire soit offerte par la mairie pour le décès de Monsieur Gilbert MARQUETTE. Le Conseil accueille favorablement cette proposition.

Monsieur IZARD suggère que la com-

mune fasse un geste pour chaque événement d'état civil (naissance, mariage, décès) qui aura lieu à Semens ; le conseil est d'accord.

2) Arrêt maladie de M^{me} MASSIEU

Le conseil municipal n'envisage pas le remplacement de Madame Massieu, enceinte et actuellement en arrêt maladie.

3) Courrier de la Société des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier joint à une demande de la Société des fêtes et signé de Mademoiselle MOUSQUES dont il déplore l'absence. Pour la demande concernant le barbecue, il n'émet pas d'objection. Les autres sujets soulevés n'étant pas tous du ressort de la mairie, seront étudiés lors d'une prochaine réunion et en présence de tous les conseillers.

22 août 2008

Monsieur Patrick MARQUETTE remercie tout le Conseil pour la plaque qui a été offerte lors du décès de son père.

Délibérations à prendre

Redevance d'occupation du domaine public due par France Telecom

Suite à la publication du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (JO du 29/12/2005), le conseil municipal est informé de son patrimoine et des équipements de communications téléphoniques sur le domaine de la voirie communale ;

A savoir : artère aérienne (4,695 Km, artère en Sous-sol (0,024 Km), emprise au sol (1 m²)

Le conseil municipal après délibération fixe les montants des redevances dues par France Télécom à la Commune (suivant l'index général relatif aux travaux publics TPO1) à 229,52 € pour l'année 2008 (Artère aérienne : 206.72 € – Artère en sous-sol : 0.79 € – Emprise au sol : 22.01 €)

Organisation de la journée de solidarité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- que les employés communaux effectueront la journée de solidarité le lundi de Pentecôte,

Ordre du jour

Délibérations à prendre

- Redevance France Telecom année 2008
- Réserve communale de sécurité civile et Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Devis travaux routiers
- Organisation de la journée de solidarité

Questions diverses

- que s'agissant d'agents intercommunaux, les 7 heures de cette journée de travail seront proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

Travaux de voirie au quartier « Chaigneau »

Suite à la délibération du conseil municipal du 27 juin 2008 fixant l'annulation des travaux de pose de ralentisseurs au lieu-dit « Chaigneau » et le remplacement du dit chantier par des travaux de voirie au même lieu-dit et toujours dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), monsieur le Maire présente aux conseillers les devis de l'entreprise SATTANINO de Cadillac (8 144,76 € TTC) et de l'entreprise CHATAIGNE de Verdélais (7 671,14 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la réalisa-

tion des travaux de voirie au lieu-dit « Chaigneau » à l'entreprise SATTANINO de Cadillac.

Plan communal de sauvegarde

Suite aux courriers de la Préfecture concernant les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et bien que Semens ne soit pas dans l'obligation d'en instaurer un, monsieur le Maire propose que soit mis en place une sorte d'équivalent du Plan Communal de Sauvegarde mais à l'échelle de Semens. Il propose ainsi qu'en cas de sinistre :

- chaque élu avertisse son quartier,
- Christelle LAPORTE et Valérie ARNAUD assurent une permanence en Mairie,
- Jean-Michel IZARD, en tant que correspondant tempête, et lui-même disposent d'un porte-voix afin d'avertir la population par quartier si les lignes téléphoniques étaient coupées.

Le conseil est favorable à ce projet. Monsieur le Maire indique qu'un petit carnet rappelant les responsabilités de chacun sera remis à chaque élu lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

1/ Travaux électriques

Le SDEEG subventionnera à hauteur de 20 % les travaux d'éclairage public aux lieux-dits « Galouchey » et « Peynon ».

2/ Mariage le 20 septembre 2008

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que le mariage de Monsieur LERNON et de Madame LARRUE sera célébré à Semens le 20 septembre 2008 ;

Le conseil municipal décide d'offrir un bouquet avec un ruban « Mairie de Semens » aux mariés.

3/ Courier d'Elodie MOUSQUES du 27 juin 2008

Mademoiselle MOUSQUES tient à préciser que le courrier émanait d'elle et non de la Société des Fêtes. Concernant les différentes questions soulevées :

- le projet de réalisation d'un barbecue est à l'étude. Les plans pour sa construction sont faits. Il est proposé que les associations communales le réalisent tandis que la Mairie achèterait les matériaux,
- pour le site Internet de la Mairie, le Maire confirme qu'il sera mis en place bientôt,
- enfin, en ce qui concerne les forma-

tions aux élus, l'association des Maires de Gironde organise des formations gratuites pour les élus. Le calendrier de ces formations ne sera connu qu'après les élections sénatoriales. Les adjoints et le Maire, ayant le plus de responsabilités, seront prioritaires pour ces formations.

4/ Repas des Aînés et arbre de Noël

Le repas des Aînés est prévu le dimanche 7 décembre 2008.

Christelle LAPORTE, Danielle CHARON, Cristian DUBERNET et Patrick MARQUETTE assureront sa mise en place (traiteur, animation,...) Le conseil municipal décide d'offrir une boîte de chocolat aux personnes invitées qui n'auront pas pu se déplacer.

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 14 décembre 2008. Elodie MOUSQUES et Valérie ARNAUD s'occuperont de son organisation (goûter, spectacle, cadeaux,...)

Monsieur le Maire ajoute que tout le Conseil participera à l'organisation de ces deux animations et propose que soit aussi organisé un repas des

conseillers ; le conseil suggère de le faire en début d'année.

5/ Syndicat des Sports

Le Syndicat des sports organise, avec les associations des trois communes, une fête du sport qui aura lieu le samedi 27 septembre 2008.

6/ Divers

• Les abris bus sont à nettoyer et à vernir.

• Les élus chargés de l'encadrement du cantonnier communal devront lui rappeler qu'il ne doit pas s'occuper des jardins, haies ou parcelles appartenant à des particuliers même si ceux-ci ne les entretiennent pas.

• Les panneaux solaires installés l'an dernier sur le logement communal ayant de nombreuses traces de moisissure, l'entreprise qui a effectué les travaux doit être contactée rapidement.

• La Communauté de Communes veut fixer la date de l'enquête publique pour la carte communale mais Semens est dans l'attente du cabinet d'étude APIETA.

29 septembre 2008**Délibérations à prendre****Vote des taux des 4 taxes**

En cas de modification du taux des 4 taxes, la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre.

Le conseil décide de maintenir les taux votés lors de la réunion du 7 avril.

Chemin de croix pour l'église

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le financement des 14 croix formant le chemin de croix de l'église.

Attribution d'une indemnité au receveur municipal

Concernant l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil attribuées au receveur, Monsieur MANZANO lors de la réunion du 19 mai 2008, le conseil confirme sa précédente décision, à savoir :

- Indemnité de budget : 30,49 €
- Indemnité de conseil : 184,71 €

Ordre du jour**Délibérations à prendre**

- Vote des taux des 4 taxes
- Chemin de croix pour l'église
- Indemnités du percepteur
- Primes aux employés communaux

Questions diverses

- Terrain pour les gens du voyage
- École de Toulence
- Futurs investissements pour le budget de 2009
- Tour de table des commissions

Soit un total brut de 215,20 €

Mise en place d'un régime indemnitaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- l'attribution à compter du 1^{er} décembre 2008 de l'indemnité d'administration et de technicité prévue par le texte susvisé au bénéfice du personnel communal ;
- l'indemnité d'administration et de

technicité sera allouée aux fonctionnaires du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ;

• le montant moyen retenu pour déterminer les crédits affectés au versement de cette indemnité est de 456,95 € au prorata du temps de travail soit 15,5/35^e pour l'agent du cadre des adjoints administratifs auquel sera appliqué un coefficient de 3.

• le montant moyen retenu pour déterminer les crédits affectés au versement de cette indemnité est de 462,22 € au prorata du temps de travail soit 19/39^e pour l'agent du cadre des adjoints techniques auquel sera appliqué un coefficient de 3.

Le Maire déterminera dans la double limite des crédits ouverts et des maxima individuels autorisés par la réglementation, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire eu égard à la responsabilité et à la qualité du service rendu ;

Cette indemnité sera allouée annuellement pour l'exercice 2008.

Questions diverses

1/ Terrain pour les gens du voyage

Compte tenu de l'obligation des communes de pouvoir offrir un terrain pour accueillir les gens du voyage, le conseil municipal s'interroge sur cette question. La commune de Semens ne disposant pas à ce jour d'un terrain, il est décidé de laisser les choses en l'état pour le moment.

2/ Ecole de Toulenne

L'école de Toulenne fermera l'année prochaine. Les enfants seront répartis dans les écoles des communes voisines.

3/ Futurs investissements pour 2009

Les investissements à prévoir sur le budget de 2009 sont les suivants :

- La toiture du garage. Deux devis ont été établis par la Sarl *Gilles Gallès* (13 208,62 € TTC avec pose d'un film sous toiture) et de la Sarl *Didier Dubergey* (13 943,99 € TTC avec remplacement des tuiles).

Le conseil demande un troisième devis.

- Le portail du garage (dans l'attente de devis)
- Les huisseries de la mairie (dans l'attente de devis)

- Les huisseries de la salle de classe (dans l'attente de devis)

Le conseil envisage également les travaux suivants :

- Réaménagement de la mairie : mise aux normes, rafraîchissement et changement du bureau.
- Peinture de la salle des fêtes et réaménagement de la cuisine.
- Enlèvement des 4 cuves derrière les bâtiments communaux.
- Barbecue.

Concernant le tennis, le conseil suggère que l'association fasse des investissements notamment pour un filet et des chaises ou des bancs.

4/ Tour de table des Commissions

- Commission voirie :

Le dernier passage pour l'entretien de la voirie se fera le 10 octobre. Le travail déjà réalisé est jugé très satisfaisant.

- Commission culture et sport :

La fête du Sport est prévue le 12 septembre 2009 au collège de Pian.

La fête du Sport à Verdélais a permis que de nombreux sports soient représentés, en partie grâce au CVLV.

Commission des finances :

La TPU (Taxe Professionnelle Unique) au taux de 21,95 doit être votée avant la fin de l'année.

- Commission eau :

Des travaux ont été réalisés au rond point de Verdélais et dans le bas de Sainte-Croix-du-Mont. Il reste des canalisations d'eau à changer à Verdélais.

- Commission logement et cadre de vie :

Concernant les 4 logements intercommunaux pour les jeunes, les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 17 h 30. Un projet est actuellement en discussion pour réaliser un ou deux logements d'urgence.

- Commission du SICTOM :

Les poubelles d'une administrée de 88 ans n'ont pas été ramassées au motif qu'elles contenaient du verre. Le délégué de commission est chargé de suivre cette affaire.

5/ Repas des Aînés

Le repas des Aînés est prévu le dimanche 7 décembre 2008. Après consultation, le conseil retient le menu proposé par le traiteur *Barberin* de Saint-Sauveur (28 €) mais attend d'autres propositions avant d'arrêter son choix concernant l'animation.

28 novembre 2008

Délibérations à prendre

Renouvellement du contrat CNP du personnel communal

Concernant le contrat d'assurance souscrit auprès de la Caisse nationale de prévoyance pour la couverture des risques incapacités du personnel, la gestion a été confiée par voie de convention au Centre de gestion de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. La Caisse nationale de prévoyance assurances a transmis une proposition d'assurance pour l'année 2009 dont le texte est soumis aux conseillers, auxquels il est demandé d'y souscrire et d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

Ordre du jour

Délibérations à prendre

- Renouvellement contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP
- Délégués à la commission des finances
- Délégués à la commission de l'école
- Décision modificative budgétaire
- Cadeaux pour les naissances

Questions diverses

- TPU
- Organisation du repas des Aînés et du Noël des enfants
- Bulletin municipal

décide :

- de souscrire le contrat d'assurance incapacité de travail du personnel proposé par la Caisse nationale de prévoyance pour l'année 2009,

- d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Décision modificative : travaux de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget de l'exercice. Huit mille euros de crédits sont ouverts pour la voirie avec une réduction de crédit de 5000 € sur les bâtiments communaux et 3000 € sur les dépenses imprévues.

Délégués à la commission des finances

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est indispensable que la commune soit représentée lors des réunions de la commission des finances. Il indique que si les absences des délégués devaient se renouveler, il se verrait dans l'obligation de désigner d'autres délégués.

Délégués à la commission de l'école

Dans le cadre du regroupement pédagogique avec l'école de Verdelaïs, il est décidé de mettre en place une commission école. Les délégués sont David LARTIGAU, Christelle LAPORTE et Valérie ARNAUD.

Cadeaux pour les naissances

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'ouvrir un livret avec 50 € pour la naissance de chaque enfant de la commune,
- d'acheter un cadeau si toutefois le livret ne pouvait pas être ouvert directement par la mairie au nom de l'enfant.

Questions diverses

1/ Taxe Professionnelle Unique (TPU)

La communauté de communes sou-

haite attendre 2009 pour la mise en place de la TPU.

2/ Bulletin municipal

Le devis de Madame MACEDO concernant le bulletin municipal communal s'élevant à 390 € pour 8 pages + couverture en 100 exemplaires est examiné. Le conseil municipal accepte et décide de lui en confier la réalisation.

3/ Divagation des chiens errants

Il est décidé que l'arrêté concernant l'interdiction de divagation des chiens sera mentionné dans le bulletin municipal et rappelé également sur le site de la Mairie.

4/ Eclairage de l'abris bus

Les travaux du SDEEG débuteront le 8 décembre 2008.

La commission de la voirie prend en charge la mise en place de panneaux interdisant le passage des poids lourds au lieu dit « Chaigneau » et limitant la vitesse dans tout Semens à 50 km/h.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Rayane OUCHAGOUR
né le 07/11/2008 à Langon

Clémence Charlotte Véronique
GOICHON née le 23/01/2008
à Bordeaux

Mariages

Jocelyne LARRUE et
Bernard Raymond LERNON
le 20/09/2008 à Semens

Décès

Gilbert Pierre MARQUETTE
décédé le 26 juin 2008 à Semens

Pierre Lucien ROBIN
décédé le 27/08/2008 à Langon

Baptiste AIROLDI
décédé le 20/12/2008
à Podensac

Travaux



avant



après...

Voirie à « Chaigneau »

Des travaux de voirie ont été entrepris pour remettre en état le revêtement dans le virage situé en bas de Chaigneau. Un trottoir a également été réalisé à cet endroit, sur le côté gauche de la chaussée.

Éclairage des abris-bus

La réalisation des éclairages des abris-bus a commencé par la mise en place d'un poteau d'éclairage au croisement du Galouchey.



Vie associative

Tennis

Bureau de l'association:

Présidente : Magali EYSSON
Vice Président : Franck MARQUETTE
Trésorier : Alain MOUSQUES
Secrétaire : Damien MANZANERO

Tarifs

Les tarifs des cartes (à retirer à la mairie) restent inchangés :

- 16 € par famille pour les habitants de la commune
- 39 € par personne pour les habitants hors commune

Gymnastique

Les séances de gymnastique, encadrées par madame Mireille LAURENTI de Rions, ont lieu tous les lundis à la salle des Fêtes de 20 h à 21 h. L'inscription est de 55 € par an.

Renseignements sur place le mercredi soir ou au 05 56 62 05 62.



Société des Fêtes

La fête locale a eu lieu les 15 16 et 17 août 2008.

Le groupe *The Wackies* a animé la soirée concert au cours de laquelle 3 jeunes illuminés ont repris les titres des Beatles avec les jouets de leurs petits frères devant un public conquis.

Samedi, le concours de pétanque a attiré de nombreuses équipes.

Le soir, le repas communal animé par l'orchestre *Aquarel* a permis aux Semensois de se retrouver.

Dimanche, c'est un vide grenier qui a clôturé ce week-end festif. Toute la journée les visiteurs se sont succédé, errant le long des allées de stands, nombreux cette année encore.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Toutes les personnes désireuses d'intégrer l'équipe des bénévoles sont les bienvenues !



EN BREF

La ludothèque éphémère

La ludothèque éphémère sera de passage à Semens le 14 mars et le 6 juin 2009 de 14 h à 18 h à la salle des fêtes.

Recensement de la population

Suite au recensement effectué du 17 janvier au 16 février 2008, la population légale en vigueur de Semens à compter du 1^{er} janvier 2009 est de 196 habitants.

Site Internet

Le site Internet de la mairie est en cours d'élaboration et sera terminé prochainement.

Semens

Le maire : David LARTIGAU

1^{er} adjoint : Christelle LAPORTE

2^e adjoint : Christian DUBERNET

3^e adjoint : Patrick MARQUETTE

Délégués titulaires des commissions communales

Assainissement : David LARTIGAU - Valérie ARNAUD

SISS : Christelle LAPORTE - Danielle CHARON

SICTOM : Xavier MOURAS - Valérie ARNAUD

Lutte contre l'incendie : Éric TEYCHENEY - Jean-Michel IZARD

Eau : Christian DUBERNET - Danielle CHARON

Syndicat des sports de Verdelais : Élodie MOUSQUES - Patrick MARQUETTE

SDEEG : David LARTIGAU

SIPHEM : David LARTIGAU - Valérie ARNAUD

Défense : Jean-Michel IZARD

Communauté de communes : David LARTIGAU - Valérie ARNAUD

Commission finances : Xavier MOURAS - Éric TEYCHENEY

Commission tourisme : Patrick MARQUETTE - Élodie MOUSQUES

Commission environnement : Patrick MARQUETTE - Jean-Michel IZARD

Commission habitat : David LARTIGAU - Valérie ARNAUD

Commission voirie : Éric TEYCHENEY - Jean-Michel IZARD

Commission social et éducation : David LARTIGAU - Élodie MOUSQUES

Commission culture et sport : Éric TEYCHENEY - Patrick MARQUETTE

Mairie de Semens

3, le Bourg Sud - 33490 Semens

Tél. / Fax : 05 56 62 05 13 - E-mail : mairie.semens@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15 h à 17 h - Vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

